

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 FEVRIER 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 31/01/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 06-02-2023/001

Date de publication :

Objet : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF) DANS LE CADRE DU BASCULEMENT EN M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Arnaud RENE-CORAIL, Alain DUTON, Vincent PFISTER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Éric BELLEMARE, Joseph BLEZES, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH ; Christian PALIN Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : Lydia BEAULIEU, David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5, L.3241-1 à L.3241-3 ; L.3312-1 à L.3312-7, et L.3232-1-1 ;

Vu le code de l'environnement et ses articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-59 à R.213-76, R.213-77, D.213-72 à D.213-76, relatifs à l'organisation des Offices De l'Eau et de leurs missions ;

Vu le code des juridictions financières

Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que le cadre de compte financier unique expérimental

Vu la délibération CA n° n° CA 30-09-2022/090 du 30 septembre 2022 relatif à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023,

Considérant le rapport de la directrice,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) dans le cadre du basculement en M57 au 1^{er} janvier 2023, tel que joint à la présente.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023

Le Président



Lucien SALIBER

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE

Version du 6 Février 2023



Préambule

A compter du 1^{er} janvier 2024, le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun pour les collectivités. Par délibération du 30 septembre 2022, l'Office De l'Eau (ODE) Martinique a décidé d'anticiper sa mise en application en lien avec la trésorerie, en candidatant pour une expérimentation dès janvier 2023.

En effet, L'article 175 LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale donne la possibilité aux collectivités territoriales et à certaines entités publiques qui le souhaitent d'adopter le référentiel M57 avant le 1^{er} janvier 2024.

Le déploiement de cette nomenclature est une opportunité pour améliorer la qualité de l'information comptable, budgétaire et financière et harmoniser l'ensemble des données du secteur public local, dans un cadre législatif assoupli. Ce cadre M57 pose l'obligation d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Ce présent RBF a pour objet de formaliser les principales règles budgétaires et comptables qui résultent du CGCT et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire. Il fixe notamment :

- Les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP), des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP) y afférant dans le respect du cadre prévu par la réglementation. A ce titre, il fixe les règles de caducité des AP et des AE, hormis pour les AP et les AE de dépenses imprévues qui deviennent obligatoirement caduques en fin d'exercice ;
- Les modalités d'information du Conseil communautaire sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décisions Modificatives). En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation
- Les modalités de gestion de l'amortissement des immobilisations et des provisions

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion et de qualité partagée.

Le présent RBF est voué à être enrichi et devrait évoluer en fonction des modifications législatives et réglementaires qui surviendront. Il devra également répondre aux nécessaires adaptations des règles de gestion voulues par l'Office De l'Eau Martinique.

SOMMAIRE

1. Le Cadre Budgétaire	
1.1 Les documents comptables réglementaires.....	4
1.2 Les grands principes budgétaires et comptables.....	6
1.3 Le budget.....	6
2. L'Exécution Budgétaire	
2.1 L'exécution des dépenses.....	8
2.2 L'exécution des recettes.....	10
2.3 Les opérations de fin d'exercice.....	12
2.4 Les opérations de fin d'exercice.....	13
3. La Gestion du Patrimoine	
3.1 La définition d'une immobilisation.....	13
3.2 L'amortissement du patrimoine.....	13
3.3 La provision.....	14
4. La Gestion de la Dette et de la Trésorerie	
4.1 La gestion de la dette.....	15
4.2 La gestion de la trésorerie.....	15

1. LE CADRE BUDGETAIRE

1.1 Le calendrier budgétaire et les documents comptables d'établissement t comme suit :

Etapes	Echéances	Eléments explicatifs
Les Débats d'Orientations Budgétaires (DOB)	Décembre de l'année N-1	Etape non obligatoire selon les textes régissant le budget de l'ODE. Les débats s'organisent autour de propositions d'orientations budgétaires, répondant à un projet de programme d'action pour l'année N. Le point est fait à cette occasion sur l'évolution des recettes provenant de la redevance principalement, mais également des subventions OFB. L'évolution des dépenses en fonctionnement et en investissement est évaluée. La prospective des effectifs et de la masse salariale rapportée aux recettes de fonctionnement est évaluée. L'évolution du ratio des charges de structure sur les dépenses de fonctionnement est analysée
- Dialogue budgétaire avec les services - Validation d'une maquette budgétaire - Vote du Budget Primitif de l'année N	Du 1^{er} novembre au 31 décembre de l'année N-1 15 janvier de l'année N au plus tard 15 février de l'année N au plus tard	Le Budget Primitif (BP) prévoit et autorise les dépenses et recettes de l'établissement pour l'année N sur la base du programme de l'année N et des restes à réaliser de l'année N-1. Il s'établit sans reprise des résultats antérieurs. A l'ODE il est voté par chapitre et offre une possibilité de lecture par fonctions. Le budget est <u>dit primitif</u> dans la mesure où c'est un acte de prévision. Il peut connaître des ajustements tout au long de l'exercice. En effet, il peut être modifié par un budget supplémentaire (BS) et/ou des décisions modificatives (DM) Compte tenu de la nature de l'ODE il est voté en janvier afin que la mission de financement d'opérateurs porteurs de projets s'exerce pleinement
Vote du Compte Administratif N-1 (CA)	Avril à mai de l'année N	L'existence de ces deux documents comptables (CA et CG) résulte du principe de la séparation des comptes de l'ordonnateur et du comptable en comptabilité publique. Le compte administratif retrace l'exécution

• Approbation du Compte de Gestion du comptable (CG) • Approbation du Rapport Annuel De Gestion (RDG)		budgétaire de l'ordonnateur et permet de déterminer le résultat, ainsi que les restes à réaliser de l'année écoulée. Le compte de gestion est établi par le comptable. Les résultats des deux comptes doivent être concordants en tous points Le RADG est à l'ODE le compte rendu des actions menées par le Directeur général pendant l'année écoulée, mission par mission. Il permet d'avoir une vision par activité de l'action de l'ODE. C'est une obligation relevant de l'article 213-67 du code de l'environnement dont relève l'ODE.
Vote de Budget Supplémentaire (BS)	Juin à juillet année N	Le BS est un budget d'ajustement des prévisions, mais aussi de reprise permettant à la collectivité de retranscrire les résultats cumulés de l'année précédente dégagés par le CA. A l'ODE il trouve tout son sens dans la mesure où la recette de la redevance est décalée sur deux exercices. Il permet d'ajuster le prévisionnel de recettes de l'année N
Les Décisions modificatives (DM)	De janvier à décembre de l'année N	Les prévisions du BP sont ajustées en cours d'année par des DM. La collectivité a la possibilité de virer des crédits d'un chapitre à un autre. Les virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre ne nécessitent pas de vote.

1.2 Les grands principes budgétaires et comptables

➤ Le principe de l'unité budgétaire

L'ensemble des recettes et des dépenses du budget sont retracées dans un document unique. Il existe cependant des exceptions à ce principe (budgets annexes, l'ODE n'est pas concerné).

➤ Le principe de l'universalité budgétaire

L'ensemble des recettes doit servir à couvrir l'ensemble des dépenses. Il se décompose en deux règles :

- La non-contraction qui interdit la compensation des dépenses et des recettes,
- La non-affectation d'une recette à une dépense déterminée.

➤ Le principe de l'annualité budgétaire

Le budget prévoit et autorise les dépenses d'un exercice pour chaque année. Dès lors le budget couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il existe quelques atténuations à cette règle (journée complémentaire, APCP, rattachements etc..)

➤ Le principe de la spécialité budgétaire

Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier.

➤ Le principe d'équilibre budgétaire

Le budget doit être voté en équilibre réel, ce qui implique trois conditions :

- Les dépenses et recettes sont évaluées de façon sincère ;
- Les sections d'investissement et de fonctionnement sont votées respectivement en équilibre ;
- Le remboursement du capital de la dette doit être assuré par des recettes propres de la section d'investissement majorées du virement du fonctionnement vers l'investissement, et des dotations des comptes d'amortissement et de provisions (l'Office De l'Eau n'ayant pas actuellement de dette , n'est pas concerné par cette condition).

➤ La permanence des méthodes

Le principe de permanence des méthodes permet la comparabilité des comptes dans le temps.

1.3 Le budget

Le Budget est l'acte par lequel le Conseil d'Administration de l'ODE prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs. Les engagements ne peuvent donc être validés que si les crédits ont été positionnés ;
- En recettes : les crédits sont évaluatifs. Les recettes peuvent donc être supérieures aux prévisions. On peut réaliser des recettes non prévues.

Le budget comporte deux sections :

- La section de fonctionnement retrace les opérations courantes, celles qui reviennent chaque année. Il s'agit principalement pour les dépenses, des salaires, des achats de fournitures, des charges financières, de versement de subventions. S'agissant des recettes, on compte principalement les redevances pour plus de 85% et la subvention OFB.
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles ou de nature à modifier le patrimoine de la collectivité. Pour les dépenses, il s'agit entre autres d'acquisitions immobilisées, de versements de subventions. Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissements et d'opérations d'ordre.

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives.

Le budget est présenté par chapitres et articles, conformément à l'instruction comptable M52 et M57 à partir de 2023, en vigueur à la date du vote.

➤ Fongibilité des crédits

A partir de 2023, sur autorisation de l'assemblée délibérante, l'ordonnateur a la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitres à chapitres au sein de la même section dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget. Toutefois, ces virements ne peuvent dépasser 7.5% des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel).

➤ Les dépenses imprévues

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante de voter au budget des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement pour dépenses imprévues. Les dépenses imprévues peuvent être suivies en AP/AE/CP et peuvent être votées par le Conseil pour faire face à des événements imprévus dans les deux sections dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Ces mouvements seront pris en compte dans le plafond des 7.5% des dépenses réelles de chaque section dans le cadre de la fongibilité des crédits.

➤ Le compte financier unique (CFU)

Le CFU (fusion prochaine du CDG et du CA) a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

A terme, le CFU participera à un bloc d'information financière modernisé et cohérent, composé d'un rapport sur le CFU, du CFU lui-même et des données ouvertes.

2. L'EXECUTION BUDGETAIRE

2.1 L'exécution des dépenses

➤ L'engagement

La tenue d'une comptabilité d'engagement en dépenses au sein de la comptabilité administrative est une obligation. Le décret du 29 décembre 1962 modifié depuis, portant sur le règlement général de la comptabilité publique qui incombe à l'exécutif.

Le code général des collectivités territoriales oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité de d'engagement des dépenses. L'article 30 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique précise que « l'engagement est l'acte par lequel une personne morale crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle il résultera une dépense. L'engagement respecte l'objet et les limites de l'autorisation budgétaire ».

L'engagement n'est pas obligatoire en recettes mais est appliquée au sein de l'ODE dans le cadre d'aide à la gestion et au suivi des recettes. Cette comptabilité doit permettre de connaître à tout moment :

- Les crédits ouverts en dépenses et recettes,
- Les crédits disponibles pour engagement,
- Les crédits disponibles pour mandatement,
- Les dépenses et recettes réalisées.

Cette comptabilité permet de dégager, en fin d'exercice, le montant des restes à réaliser et rend possible les rattachements de charges et de produits.

- L'engagement juridique

L'engagement juridique est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge ; il s'appuie sur un document le plus souvent contractuel. Les actes constitutifs des engagements juridiques sont : les bons de commandes, les marchés, certains arrêtés, certaines délibérations, la plupart des conventions

- L'engagement comptable

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. Il est constitué obligatoirement de trois éléments :

- Un montant prévisionnel de dépenses
- Un tiers concerné par la prestation
- Une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction)

Dans le cadre des crédits gérés en AP/AE, l'engagement porte sur l'autorisation de programme ou d'engagement et doit rester dans les limites des crédits ouverts au cours de l'exercice ; dans le cadre des crédits gérés hors AP/AE, l'engagement porte sur les crédits budgétaires inscrits au titre de l'exercice.

A l'ODE la demande d'engagement est d'abord validée par le chef du service demandeur, puis le directeur des finances et enfin par la direction générale (qui valide ou non la demande).

➤ La constatation du service fait

La constatation du service fait dans la comptabilité des engagements permet de suivre l'exécution matérielle de la dépense.

En outre, pour les dépenses de la section de fonctionnement et non gérées dans le cadre d'une autorisation de programme ou d'engagement, elle permet d'établir en fin d'exercice l'état des rattachements.

Pour les dépenses, elle s'effectue au vu de documents établis par les créanciers (factures, décomptes). L'appréciation du service fait s'appuie d'une manière générale sur les pièces servant à justifier les dépenses et qui sont transmises au comptable public.

Elle consiste à :

- Vérifier la réalité de la dette : le service gestionnaire considère les termes de l'engagement (numéro de marché, conformité des prix pratiqués, remises) et les éléments de constatation du service fait dont il dispose (quantité livrée, état de fonctionnement, réalisation des travaux ou des actions).
- Arrêter le montant de la dépense : si le service gestionnaire juge suffisants les éléments de l'attestation du service fait dont il dispose, celui-ci vérifie les montants portés : vérifications arithmétiques, (quantités, prix unitaires, remises, HT, TTC, etc..)
- Contrôler l'engagement initial : Si celui-ci s'avère insuffisant, il modifie le montant de son engagement initial. Dans le cas contraire, le gestionnaire solde l'engagement initial pour libérer les crédits non utilisés. Pour l'ODE il s'agit d'un acte très important car il permet de porter les crédits sur d'autres opérations à financer.

➤ La liquidation

La liquidation intervient postérieurement à l'engagement comptable et juridique et fait suite à la réception et la validation de la facture. Elle suppose d'avoir vérifié au préalable la régularité de ce double engagement.

La liquidation de la dépense consiste à vérifier la réalité de la dette et à fixer le montant de la dépense. Elle comporte :

- La validation du service fait par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation,
- La détermination du montant de la dépense.

La liquidation de la recette est précédée par la constatation des droits de l'établissement qui consiste à s'assurer à la fois :

- De la régularité de son fondement juridique ;
- De sa réalité matérielle.

La créance est alors dite certaine et exigible et peut être liquidée. La liquidation de la recette correspond au calcul du montant exact de la créance. Elle implique de faire apparaître et de vérifier tous ses éléments de calcul.

➤ Le Mandatement

C'est l'acte administratif qui donne l'ordre au comptable de payer les dépenses dues à un créancier (le mandatement). Le mandatement en dépenses est effectué après constatation du service fait.

Le mandat adressé au comptable est accompagné des pièces justificatives qui lui sont nécessaires pour procéder au paiement de la dépense conformément au mandat reçu. La loi NOTRe du 07/08/15 oblige les communes et leurs établissements publics à transmettre ces pièces justificatives sous forme dématérialisée depuis le 1^{er} janvier 2019.

Toute la procédure est dématérialisée à l'ODE comme suit :

- Les factures arrivent conformément à la loi par le biais de l'application CHORUS de la DGFIP,
- Elles sont enregistrées dans le logiciel de comptabilité PHASE WEB Finances,
- Elles sont visées par le DG,
- Chaque direction reçoit ses factures pour vérification et suivi de l'exécution des opérations,
- Dans les directions, le service fait et constaté par les personnels habilités – Le service fait est matérialisé sur la facture.
- La direction des finances contrôle à nouveau les factures, vérifie le tiers bénéficiaire (RIB) , ou crée un nouveau tiers, effectue le rapprochement avec les engagements, et mandate.
- L'ordonnateur ou l'ordonnateur secondaire signe les bordereaux de mandat par le biais de la plateforme Xemelios
- La direction des finances transmet ensuite de façon dématérialisée les bordereaux, les mandats et les pièces justificatives au trésorier par le biais de la passerelle de transmission DGFIP

Le même circuit est utilisé pour les titres. Il peut aussi s'agir de l'état P503 émis par trésorerie, de décisions découlant de loi, de notifications d'attributions de subvention.

Certaines dépenses ou recettes peuvent être induites par une délibération et sont donc directement enregistrées dans notre logiciel de comptabilité (c'est aussi le cas d'un petit nombre de factures).

2.2 La gestion de la pluriannualité

La gestion en Autorisations de Programme (AP)/ Autorisations d'Engagement (AE) peut s'avérer nécessaire quand un projet, une opération ou un dispositif de subvention a une durée de réalisation qui s'étale sur plusieurs années. Toute nouvelle AP ou AE ouverte par le Conseil d'Administration doit être couverte par des Crédits de Paiement (CP) de l'exercice en cours et/ou des exercices futurs.

L'égalité suivante est toujours vérifiée : le montant de l'AP ou de l'AE est égal à la somme de ses crédits de paiement (respectivement d'investissement ou de fonctionnement) étalés dans le temps. La situation des AP et des AE, ainsi que des CP y afférents, donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

➤ Niveau de vote

Le niveau de vote réglementaire des autorisations de programme et d'engagement est le chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

- ✓ En investissement : Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP)

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

✓ En fonctionnement : Autorisations d'Engagement (AE) / Crédits de Paiement (CP).

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP). Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles l'ODE s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel ne peuvent faire l'objet d'une AE.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitations de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

➤ Modalités d'adoption

Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par l'ordonnateur. Elles sont votées par le Conseil d'Administration, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Elles peuvent être votées lors de tout Conseil d'Administration. La délibération précise l'objet de l'AP/AE, son millésime, son montant et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement par chapitre ou opération.

Le cumul des crédits de paiement (CP) doit être égal au montant de l'AP/AE. Toute modification de l'objet, du montant ou du chapitre budgétaire d'imputation relève du Conseil d'Administration.

Les AP/AE peuvent être votées par chapitre, nature, opération ou groupe d'opérations. Dans tous les cas, le libellé de l'autorisation doit être suffisamment clair pour permettre à l'assemblée délibérante d'identifier son objet sans ambiguïté.

➤ Modalités de gestion

Modalités de gestion Les AP/AE demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Toutefois, afin de sécuriser le système l'ODE fixe une règle de caducité, ainsi toute AP n'ayant pas fait l'objet de crédit de paiement (CP) liquidé, mandaté dans un délai de deux ans après son vote est réputée caduque. L'objectif est de remettre à jour les programmes compte tenu de leur probabilité de réalisation et d'éviter d'engager des AP/AE dont les délais et coûts sont insuffisamment maîtrisés.

➤ Clôture de l'AP / AE

La clôture d'une AP ou d'une AE a lieu lorsque toutes les opérations budgétaires qui la composent sont soldées ou annulées. L'annulation relève de la compétence de l'assemblée délibérante. A l'issue de l'exercice budgétaire, les crédits de paiement relatifs à une AP/AE inscrits non mandatés sont annulés.

➤ Bilan

Le bilan de la gestion pluriannuelle est présenté lors du vote du compte administratif. Il précise notamment le taux de couverture des autorisations de programme et d'engagement. Il est assorti de l'état relatif à la situation des autorisations d'engagement et de programme, ainsi que des crédits de paiement y afférents.

➤ Règles de continuité des AP/AE/CP votées sur les exercices antérieurs à la M57

La règle de portée générale de l'article L 1612.1 du CGCT s'applique : « pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (AP) ou une autorisation d'engagement (AE) votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'AP ou de l'AE.

Ainsi, Les autorisations de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE) votées avant l'adoption de la M57 sont soumis à l'article L1612.1 du CGCT

➤ Les autorisations d'engagement (AE) et les autorisations de programme (AP) sur dépenses imprévues

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire, car elle offre la possibilité au conseil d'administration de déléguer à l'ordonnateur la possibilité de voter des autorisations de programmes ou d'engagement sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues » permettant de faire face à des événements imprévus dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections en application des dispositions prévues à l'article L. 5217-12-3 du CGCT. Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7.5% des dépenses réelles de la section limitant les mouvements de crédits se chapitre à chapitre. En l'absence d'engagement, constaté à la fin de l'exercice l'AE est obligatoirement annulé à la fin de

2.3 L'exécution des recettes

La liquidation des recettes est effectuée dès que les créances sont exigibles. L'ordonnateur transmet au comptable les titres de recettes avec les bordereaux afférents. Le recouvrement de la créance relève de la responsabilité du comptable public qui est seul habilité à accorder des facilités de paiement sur demande du débiteur.

Les recettes sont liquidées pour leur montant intégral sans contraction avec les dépenses (seuls les comptables peuvent effectués des compensations de mandats avec des titres).

Afin d'être exécutoire, un titre doit être justifié par des pièces justificatives.

2.4 Les opérations de fin d'exercice

➤ Le rattachement des charges et produits à l'exercice

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice auquel ils se rapportent est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné, les charges et les produits qui s'y rapportent et ceux-là seulement.

Le rattachement concerne les engagements en section de fonctionnement pour lesquels :

- En dépenses : le service fait a été effectué et la facture n'est pas parvenue
- En recettes : les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice budgétaire.
-

➤ Les restes à réaliser (les reports)

Les restes à réaliser correspondent :

- Pour les dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées,
- Pour les dépenses de fonctionnement, aux dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à mandatement ou à rattachement.

L'état des restes à réaliser est établi au 31 décembre de l'exercice. Il est détaillé par chapitre (et articles) et arrêté en toutes lettres et visé par le Directeur Général (ordonnateur) .

Un exemplaire est joint au compte administratif à titre de justification des restes à réaliser (pour le calcul des résultats) qui y sont inscrits. Il est transmis au comptable.

3. LA GESTION DU PATRIMOINE

3.1 La définition d'une immobilisation

La nomenclature M57 réaffirme le principe de comptabilisation des immobilisations sur la base de la notion de contrôle du bien. Ainsi, la comptabilisation d'une immobilisation à l'actif repose sur un critère de contrôle et non sur un critère de propriété. Par conséquent, il peut exister une différence entre le patrimoine juridique, essentiellement basé sur le transfert de propriété et le patrimoine comptable.

Le contrôle de l'actif immobilisé se caractérise par la maîtrise des conditions d'utilisation du bien et du potentiel de service et/ou des avantages économiques futurs dérivés de cette utilisation.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'origine. Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan et donc à l'inventaire tant qu'elles continuent d'être utilisées, sauf s'il s'agit de frais d'études, de recherche et de développement et de subventions d'équipement versées.

3.2 L'amortissement du patrimoine

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du change technique, ou de toute autre cause. L'amortissement consiste dans l'étalement, sur une durée probable d'utilisation, de la valeur du bien amortissable.

Conformément à l'article L.2321-2 du CGCT, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire. L'amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés, soit la date de mise en service.

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du Conseil d'Administration de l'ODE (la délibération n° CA 10-12-2021/080 est celle actuellement en vigueur – annexée à la présente). Dans cette délibération, on trouvera aussi la politique de l'Etablissement s'agissant des biens de faible valeur.

➤ L'amortissement au prorata temporis

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis (à l'exception de certaines catégories précisément identifiées) du temps prévisible d'utilisation à compter de la date de mise en service du bien. Cette disposition implique pour l'ODE un changement de méthode de calcul et comptable puisque, sous la nomenclature M52, les dotations d'amortissement étaient calculées en année pleine. Ce changement s'applique seulement pour les nouveaux biens acquis à partir du 01/01/23 sans retraitement des exercices clôturés.

➤ L'amortissement par composant

La nomenclature M57 pose le principe de la comptabilisation des immobilisations par composant lorsque les enjeux le justifient. Si dès l'origine, un ou plusieurs éléments significatifs ont une utilisation différente, chaque élément (structure et composants) est comptabilisé séparément dès l'origine, puis lors des remplacements.

➤ La neutralisation budgétaire de l'amortissement

Les collectivités ont la possibilité de neutraliser budgétairement la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées. Ce choix est opéré chaque année par la collectivité au moment du vote du budget.

3.3 La provision

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions constituent une opération d'ordre budgétaire comprenant au budget à la fois une dépense de fonctionnement (la dotation) et une recette d'investissement de même montant (la provision).

Les provisions doivent être constituées dès lors de l'apparition d'un risque ou d'une dépréciation.

Dans tous les cas, les provisions doivent figurer au budget primitif (au titre de l'une ou des deux sections) et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque.

Une fois le risque écarté ou réalisé, le plus souvent sur un exercice ultérieur, une reprise sur provision doit être enregistrée.

4. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

4.1 La gestion de la dette

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements comme le stipule la loi. L'ODE n'a contracté à ce jour aucun emprunt. Le recours à l'emprunt relève de la compétence du Conseil d'Administration (*article R 213-67 du code de l'environnement*). Le code de l'environnement stipule que les ressources de l'Office se composent comme suit (*article R.213-66 du Code de l'environnement*) :

« - De redevances visées à l'article L.213-14

-De redevances pour services rendus

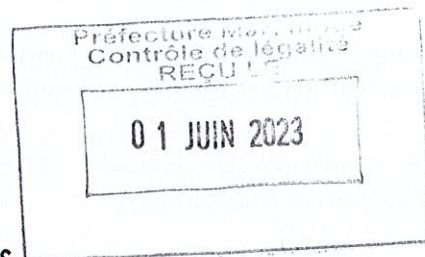
-De subventions

-Des ressources financières prévues par les lois et règlements en vigueur »

4.2 La gestion de la trésorerie

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés. Les excédents de trésorerie ne peuvent pas être placés sur un autre compte bancaire. A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie (ligne de trésorerie etc.), afin d'optimiser au mieux celle-ci (le compte au Trésor ne peut être négatif).

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits au le budget de l'établissement.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 FEVRIER 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 31/01/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 06-02-2023/002

Date de publication :

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Arnaud RENE-CORAIL, Alain DUTON, Vincent PFISTER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Éric BELLEMARE, Joseph BLEZES, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH ; Christian PALIN Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : Lydia BEAULIEU, David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5, L.3241-1 à L.3241-3 ; L.3312-1 à L.3312-7, et L.3232-1-1 ;

Vu le code de l'environnement et ses articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-59 à R.213-76, R.213-77, D.213-72 à D.213-76, relatifs à l'organisation des Offices De l'Eau et de leurs missions ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° CA 30-09-2022/090 du 30 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire intervenu en date du 20 décembre 2022 ;

Considérant le rapport de la Directrice,

Constatant l'équilibre réel du projet de Budget Primitif présenté, et sa conformité aux orientations budgétaires définies,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

Article 1er : D'adopter le budget Primitif pour l'exercice 2023 comme suit :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		Propositions du Président BP 2023 en euros	Pour mémoire BP 2022 en euros
Dépenses de l'exercice		10 675 500	10 588 000
011	Charges à caractère général	2 258 350	2 459 753
012	Charges de personnel	2 033 300	2 000 600
65	Autres charges gestion courante	1 843 419	1 668 517
67	Charges exceptionnelles	20 000	25 000
023	Virement à la section d'investissement	2 175 795	2 491 075
042	Opérations d'ordre entre sections (DAP)	2 344 636	1 943 055
Recettes de l'exercice		10 675 500	10 588 000
013	Atténuation de charges	18 000	18 000
70	Produits des services	5 000	5 000
73	Impôts et taxes	9 200 000	9 112 000
74	Dotations et participations	1 450 000	1 450 000
75	Autres produits de gestion courante	2 500	1 000
77	Produits exceptionnels	0	2 000

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres		Propositions du Président BP 2023 en euros	Pour mémoire BP 2022 en euros
Dépenses de l'exercice		4 520 431	4 434 130
20	Immobilisations incorporelles	185 000	30 000
204	Subventions d'équipement versées	3 550 000	3 499 130
21	Immobilisations corporelles	783 431	905 000
23	Immobilisations en cours	2000	0
Recettes de l'exercice		4 520 431	4 434 130
021	Virement de la section de fonctionnement	2 175 795	2 491 075
040	Opérations d'ordre entre sections (DAP)	2 344 636	1 943 055

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer toutes les pièces afférentes

Article 3 : Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023

Le Président



LUCIEN SALBER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: ODE LA MARTINIQUE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28972005400013

POSTE COMPTABLE : PAIERIE CTM

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ODE DE LA MARTINIQUE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	45
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	48

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	50
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement, : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 520 431,00	4 520 431,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 520 431,00	4 520 431,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	10 675 500,00	10 675 500,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		10 675 500,00	10 675 500,00
TOTAL DU BUDGET (4)		15 195 931,00	15 195 931,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	3 550 000,00	3 550 000,00	3 550 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	783 431,00	783 431,00	783 431,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	4 520 431,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	4 520 431,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	4 520 431,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 520 431,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		2 175 795,00	2 175 795,00	2 175 795,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		2 344 636,00	2 344 636,00	2 344 636,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		4 520 431,00	4 520 431,00	4 520 431,00

TOTAL	0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	4 520 431,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 520 431,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 520 431,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	2 258 350,00	2 258 350,00	2 258 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	2 033 300,00	2 033 300,00	2 033 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	1 843 419,00	1 843 419,00	1 843 419,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	6 135 069,00	6 135 069,00	6 135 069,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	6 155 069,00	6 155 069,00	6 155 069,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		2 175 795,00	2 175 795,00	2 175 795,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		2 344 636,00	2 344 636,00	2 344 636,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		4 520 431,00	4 520 431,00	4 520 431,00

TOTAL	0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	10 675 500,00
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 675 500,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	9 200 000,00	9 200 000,00	9 200 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	10 675 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	10 675 500,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	10 675 500,00
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 675 500,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 520 431,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	185 000,00	0,00	185 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	3 550 000,00	0,00	3 550 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	783 431,00	0,00	783 431,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 000,00	0,00	2 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 520 431,00	0,00	4 520 431,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 520 431,00
--	--------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 258 350,00		2 258 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 033 300,00		2 033 300,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 843 419,00	0,00	1 843 419,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 344 636,00	2 344 636,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 175 795,00	2 175 795,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 155 069,00	4 520 431,00	10 675 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 675 500,00
---	---------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 344 636,00	2 344 636,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 175 795,00	2 175 795,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	4 520 431,00	4 520 431,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 520 431,00
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	18 000,00		18 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 000,00		5 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 200 000,00		9 200 000,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 450 000,00		1 450 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 500,00	0,00	2 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 675 500,00	0,00	10 675 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 675 500,00
---	---------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	3 550 000,00	3 550 000,00	0,00	3 550 000,00	3 550 000,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	783 431,00	783 431,00	0,00	783 431,00	783 431,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	4 520 431,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	4 520 431,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		2 175 795,00	2 175 795,00	2 175 795,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		2 344 636,00	2 344 636,00	2 344 636,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		4 520 431,00	4 520 431,00	4 520 431,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
--	--	--	--	--	------

Affectation au compte 1068 (8)					0,00
--------------------------------	--	--	--	--	------

Total des recettes d'investissement cumulées					4 520 431,00
--	--	--	--	--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		92 000,00	92 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		93 000,00	93 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	3 550 000,00	3 550 000,00	0,00	3 550 000,00	3 550 000,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	0,00	0,00		380 000,00	380 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00		350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00		310 000,00	310 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	783 431,00	783 431,00	0,00	783 431,00	783 431,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		412 431,00	412 431,00	0,00	412 431,00	412 431,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	4 520 431,00	4 520 431,00	4 520 431,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		2 175 795,00	2 175 795,00	2 175 795,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		2 344 636,00	2 344 636,00	2 344 636,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00		22 383,00	22 383,00	22 383,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00		81 524,00	81 524,00	81 524,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	0,00		4 603,00	4 603,00	4 603,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00		859,00	859,00	859,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00		77 430,00	77 430,00	77 430,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	0,00		36 800,00	36 800,00	36 800,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		1 770 298,00	1 770 298,00	1 770 298,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		3 411,00	3 411,00	3 411,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		2 407,00	2 407,00	2 407,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		12 557,00	12 557,00	12 557,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		133 568,00	133 568,00	133 568,00
280423	Privé : Projet infrastructure	0,00		50 151,00	50 151,00	50 151,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		27 191,00	27 191,00	27 191,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		14 929,00	14 929,00	14 929,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00		11 333,00	11 333,00	11 333,00
281351	Bâtiments publics	0,00		25 903,00	25 903,00	25 903,00

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		4 067,00	4 067,00	4 067,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		7 876,00	7 876,00	7 876,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		13 320,00	13 320,00	13 320,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		40 164,00	40 164,00	40 164,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		2 466,00	2 466,00	2 466,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		1 396,00	1 396,00	1 396,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		4 520 431,00	4 520 431,00	4 520 431,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	2 258 350,00	2 258 350,00	0,00	2 258 350,00	2 258 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		2 033 300,00	2 033 300,00		2 033 300,00	2 033 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	1 843 419,00	1 843 419,00	0,00	1 843 419,00	1 843 419,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	6 135 069,00	6 135 069,00	0,00	6 135 069,00	6 135 069,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	6 155 069,00	6 155 069,00	0,00	6 155 069,00	6 155 069,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			2 175 795,00	2 175 795,00		2 175 795,00	2 175 795,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			2 344 636,00	2 344 636,00		2 344 636,00	2 344 636,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			4 520 431,00	4 520 431,00		4 520 431,00	4 520 431,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	10 675 500,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	10 675 500,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	9 200 000,00	9 200 000,00	9 200 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	10 675 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	10 675 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	10 675 500,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	2 258 350,00	2 258 350,00	0,00	2 258 350,00	2 258 350,00
6041	Achats d'études	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
60622	Carburants	0,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60661	Médicaments	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		850 000,00	850 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6228	Divers	0,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6248	Divers	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		2 033 300,00	2 033 300,00		2 033 300,00	2 033 300,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		16 600,00	16 600,00		16 600,00	16 600,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		740 000,00	740 000,00		740 000,00	740 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		250 700,00	250 700,00		250 700,00	250 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		187 000,00	187 000,00		187 000,00	187 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		7 700,00	7 700,00		7 700,00	7 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	1 843 419,00	1 843 419,00	0,00	1 843 419,00	1 843 419,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65315	Formation	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6562	Au titre de la coopération décentralisée	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
65731	Subv. fonct. état	0,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		810 419,00	810 419,00	0,00	810 419,00	810 419,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	6 135 069,00	6 135 069,00	0,00	6 135 069,00	6 135 069,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	6 155 069,00	6 155 069,00	0,00	6 155 069,00	6 155 069,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			2 175 795,00	2 175 795,00		2 175 795,00	2 175 795,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			2 344 636,00	2 344 636,00		2 344 636,00	2 344 636,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			2 344 636,00	2 344 636,00		2 344 636,00	2 344 636,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			4 520 431,00	4 520 431,00		4 520 431,00	4 520 431,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	10 675 500,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	9 200 000,00	9 200 000,00	9 200 000,00
7348	Autres impôts et taxes d'Outre-mer	0,00	0,00	9 200 000,00	9 200 000,00	9 200 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	788 000,00	788 000,00	788 000,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	652 000,00	652 000,00	652 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
75888	Autres	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	10 675 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	10 675 500,00	10 675 500,00	10 675 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2023

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	920 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	733 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	3 600 000,00	0,00		4 520 431,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		185 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	3 550 000,00	0,00		3 550 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	0,00		783 431,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		131 000,00	3 331 650,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	106 000,00	1 270 350,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 033 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 640 000,00	35 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	9 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 440 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	2 690 419,00	0,00		6 155 069,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	880 000,00	0,00		2 258 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 033 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 810 419,00	0,00		1 843 419,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 675 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 200 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 450 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 520 431,00	III 4 520 431,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		4 520 431,00	4 520 431,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	22 383,00	22 383,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	81 524,00	81 524,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	4 603,00	4 603,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	859,00	859,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	77 430,00	77 430,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	36 800,00	36 800,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 770 298,00	1 770 298,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 411,00	3 411,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 407,00	2 407,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	12 557,00	12 557,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	133 568,00	133 568,00
280423	Privé : Projet infrastructure	50 151,00	50 151,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	27 191,00	27 191,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 929,00	14 929,00
281311	Bâtiments administratifs	11 333,00	11 333,00
281351	Bâtiments publics	25 903,00	25 903,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 067,00	4 067,00
28181	Installations générales, aménagt divers	7 876,00	7 876,00
281828	Autres matériels de transport	13 320,00	13 320,00
281838	Autre matériel informatique	40 164,00	40 164,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 466,00	2 466,00
28185	Matériel de téléphonie	1 396,00	1 396,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 175 795,00	2 175 795,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 520 431,00	0,00	0,00	0,00	4 520 431,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 4 520 431,00
Solde	V = IV – II (8) 4 520 431,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Nombre de membres en exercice... ..19

Nombre de membres présents.

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : 30/01/2023

Présenté par le Président

A Fort de France, le 06 Février 2023

Délibéré par Le Conseil d'Administration (2), réuni en session

A Fort de France, le 06 février 2023

Les membres du Conseil d'Administration (2) de l'Office de l'Eau de Martinique,

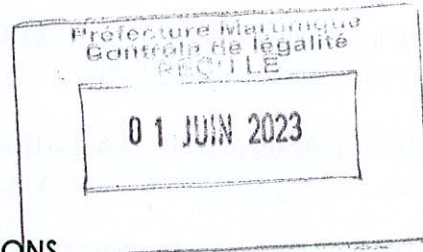
M. Olivier MARIE-REINE(CTM)	M. David DINAL (CTM)
M; Daniel MARIE-SAINTÉ (CTM)	Mme Lydia BEAULIEU(CTM)
M. Arnaud RENE-CORAIL (CA compétente en matière d'eau et assainissement)	M. Jean-Baptiste ROTSEN (CA compétente en matière d'eau et assainissement)
M. Christian PALIN (CA compétente en matière d'eau et assainissement)	M. Alain DUTON (CA compétente en matière d'eau et assainissement)
M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON (CA compétente en matière d'eau et assainissement)	M. Jean-Michel MAURIN (DEAL)
M. Guillaume VISCARDI (Conservatoire Botanique de Martinique)	M. Éric BELLEMARE (AFOC)
M. Jean- Maurice MONTEZUME (Pêcheurs en eau douce)	M. Alex PAVIOT (Chambre d'Agriculture)
M. Joesph BLEZES (APNE)	M. Jérôme VIGUIER (ARS)
Mme Yasmina ELIZABETH (ASSAUPAMAR)	Mme Sophie BOUYER (DAAF)
M. Lucien SALIBER (Président de l'ODE)	

Certifié exécutoire par le Président (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le

A Fort de France, le

(1) Indiquer « la Présidente » ou « le Président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil général, Conseil syndical,...).



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 FEVRIER 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 31/01/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 06-02-2023/003

Date de publication :

Objet : VOTE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2023 DE L'ODE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Arnaud RENE-CORAIL, Alain DUTON, Vincent PFISTER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Éric BELLEMARE, Joseph BLEZES, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH ; Christian PALIN Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : Lydia BEAULIEU, David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
 - **VU** le Code de l'environnement, partie législative, titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 alinéa I.c donnant possibilité aux offices de l'eau « la programmation et le financement d'actions et de travaux » et article L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau,
 - **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
-
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à arrêter le programme d'actions de l'Office De l'Eau Martinique pour l'année 2023 selon les blocs thématiques et fonctionnels suivants et dont le détail figure en annexe :
 1. Volet connaissance et expertise
 2. Volet politiques de bassin et appui technique au territoire
 3. Volet interventions financières
 4. Volet information et sensibilisation des publics
 5. Volet communication institutionnelle
 6. Volet coopération internationale institutionnelle et décentralisée
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2023 comme suit :

Bloc programme	PROGRAMME		FINANCEMENT		IMPUTATION BP2023	
	Montant total projets	Part ODE	Subventions	contreparties	Montant à engager	crédits de paiement
Connaissance et expertise	2 309 454 €	1 697 804 €	1 057 524 €	611 650 €	1 589 804 €	800 402 €
Politiques de bassin et appui technique au territoire	700 770 €	666 920 €	327 635 €	33 850 €	406 920 €	202 874 €
Interventions financières	24 039 551 €	8 791 019 €	0 €	15 248 532 €	4 520 439 €	2 320 220 €
Information et sensibilisation des publics	282 800 €	282 800 €	0 €	0 €	282 800 €	282 800 €
Communication institutionnelle	347 000 €	347 000 €	0 €	0 €	347 000 €	309 500 €
Coopération internationale institutionnelle et décentralisée	731 300 €	731 300 €	621 300 €	0 €	731 300 €	731 300 €
	28 410 875 €	12 516 843 €	2 006 458 €	15 894 032 €	7 878 263 €	4 647 095 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023

Le Président,



LUCIEN SALBER

ACTIONS	FINANCEMENT			AFFECTATION 2023		Mode de contractualisation		
	Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Subventions (Intégrées au budget)	Contreparties (hors budget)		Montant à engager	dont crédits de paiement
Suivi DCE - Station RCS - Surveillance chimique des cours d'eau Martinique 2023 (rééquipement terrain et Martinique - 2023		474 474 €	474 474 €	OFB	390 715 €		189 790 €	Marché M005-20
Suivi pression pesticides des cours d'eau sur le bassin Martinique - 2023		60 807 €	60 807 €	OFB	48 645 €		24 323 €	Marché M005-20
Suivi DCE biologique des cours d'eau (IBMA et IDA) - 2023		53 000 €	53 000 €	OFB	42 400 €		37 100 €	Marché M2022_09
AMO DCE Ifremer + Suivi des stations de surveillance des masses d'eau littorales au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (Physico-chimie DCE et ROCCH) - 2023		310 895 €	310 895 €	OFB	248 716 €		155 448 €	Convention d'application de la convention cadre Ifremer
Suivi des stations de surveillance des masses d'eau littorales au titre de la Directive Cadre sur l'Eau - 2023 / Compléments suivi Récifs et herbiers		68 700 €	68 700 €	OFB	54 960 €			Marché M008-22 - lot 1
Suivi hydraulique renforcé de la baie de FDF 2023		102 540 €	102 540 €	OFB			34 350 €	Marché M008-22 - lot 2
Suivi DCE de la qualité des eaux souterraines 2023		288 610 €	230 888 €	OFB	176 888 €	BRGM	161 622 €	Convention d'application de la convention cadre BRGM
Suivi hydromorphologie Charyce 2023 - 2024		72 000 €	72 000 €	OFB	57 600 €		36 000 €	Marché à venir
Suivi du plan d'eau de la Manzo 2023 - 2024		47 000 €	47 000 €	OFB	37 600 €		23 500 €	Marché à venir
Suivi renforcé du bassin versant Desroses dans le cadre du plan d'action animé par l'Espace Sud sur Desroses		150 000 €	150 000 €	OFB				
Métabarcoding		300 000 €	40 000 €			Université de Poitiers	25 000 €	Convention ODE/Université de Poitiers à venir
Veille POP : étude de la contamination du milieu marin par les polluants organiques à l'aide de mollusques		163 393 €	50 000 €			Ifremer PNUMM	25 000 €	Convention d'application de la convention cadre Ifremer/ODE à venir
Etude de la maladie des oursins noirs		58 035 €	2 500 €			Ifremer DEAL	2 500 €	convention cadre Ifremer/ODE à venir
Mise à jour du bilan de la qualité des sources bord de route		150 000 €	25 000 €			ARS	12 500 €	Convention ODE/ARS/BRGM en signature
Suivi ponctuel pollutions cours d'eau		10 000 €	10 000 €				2 000 €	Marché M005-20
		2 309 454 €	1 697 804 €		1 057 524 €	611 650 €	1 589 804 €	
			74%		62%		800 402 €	
					26%			

ACTIONS	FINANCEMENT			AFFECTATION 2023		Mode de contractualisation
	Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Subventions (intégrées au budget)	Contreparties (hors budget)	
Terre Rhum : Projet FPV JM : réalisation des prélèvements in-situ 2023		22 070 €	22 070 €	OFB 11 035 €		Marché à notifier
Poursuite de l'étude sur la caractérisation des pressions industrielles		50 000 €	50 000 €	OFB?		Contrat VSC et analyses de laboratoire
Recensement et caractérisation des dispositifs ANC de + de 20 EH		115 000 €	115 000 €	OFB?		Marché à lancer
EDL		320 000 €	320 000 €	OFB 256 000 €		Marché à lancer et VSC
UDE 2023		10 000 €	10 000 €			Diverses commandes
Sédiments dragage CEREMA/DM		53 700 €	26 850 €		DM 26 850 €	Convention à venir
Synthèse SDA GE		10 000 €	10 000 €			Marché à venir
Contrôle des dispositifs d'autosurveillance STEU 2023		40 000 €	40 000 €			M009-21
Etudes de diagnostic pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2		70 000 €	63 000 €	OFB 53 600 €	DEAL 7 000 €	Convention groupement de commande avec DEAL 075-10-2022
Formation Changement Climatique CEB		10 000 €	10 000 €	ADEME 7 000 €		Marché à venir
		700 770 €	666 920 €	327 635 €	33 850 €	
			95%	49%	5%	
				406 920 €	202 874 €	

ACTIONS			AFFECTATION 2023		
Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Montant à engager	dont crédits de paiement	
PARTENARIAT PNRM	1 168 467 €	285 798 €	285 798 €	50%	142 899 €
PARTENARIAT ONF	520 083 €	180 545 €	180 545 €	50%	90 273 €
PARTENARIAT CDL	282 000 €	134 000 €	134 000 €	50%	67 000 €
PARTENARIAT UICN	265 241 €	67 591 €	67 591 €	50%	33 795 €
PARTENARIAT H2EAux	77 120 €	16 180 €	16 180 €	50%	8 090 €
PARTENARIAT Carbet des Sciences	175 300 €	75 650 €	75 650 €	50%	37 825 €
PARTENARIAT LAMENTIN Projet MANGROVE	510 000 €	205 000 €	205 000 €	50%	102 500 €
PARTENARIAT ASSOMER	78 844 €	42 306 €	42 306 €	50%	21 153 €
PARTENARIAT CACEM Contrat De Baie	510 000 €	169 950 €	169 950 €	50%	84 975 €
PARTENARIAT UICN ODE 971 / Projet Mares	35 830 €	14 000 €	14 000 €	50%	7 000 €
Partenariat Conservatoire Botanique	80 000 €	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
Partenariat CAM 2022 2025	300 000 €	240 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
Partenariat SIMAR	300 000 €	200 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
Partenariat OZANAM	300 000 €	200 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
DFAP particuliers	500 000 €	500 000 €	150 000 €	100%	150 000 €
DFAP postes SPANC	180 000 €	180 000 €	180 000 €	100%	180 000 €
STEU Privées	750 000 €	450 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
Pluvial Collectivités	300 000 €	240 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
Plan de relance AEP	3 000 000 €	1 200 000 €	880 420 €	50%	440 210 €
Plan de relance EU	4 000 000 €	900 000 €	204 000 €	50%	102 000 €
Plan CTM EU	3 000 000 €	900 000 €	225 000 €	30%	67 500 €
Plan CTM AEP	6 666 667 €	2 000 000 €	500 000 €	30%	150 000 €
Subventions pressions littoral	200 000 €	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
Subventions grand cycle	200 000 €	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
Subventions Connaissance	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
Subventions collectivités fonctionnement	200 000 €	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
Subventions RES'EAU	30 000 €	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
Autres subventions fil de l'eau	200 000 €	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
Télédéclaration redevance	60 000 €	30 000 €	30 000 €	100%	30 000 €
PROGOS	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200%	100 000 €
	24 039 551 €	8 791 019 €	4 520 439 €		2 370 220 €
		37%			52%

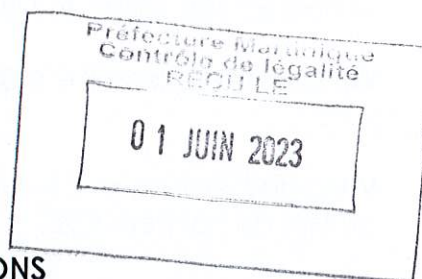
ACTIONS	AFFECTATION 2023				Mode de contractualisation
	Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	dont crédits de paiement	
	Organisation et réalisation de 3 forums "L'ODE & Vous";	12 000 €	12 000 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Animations Eau & Milieux aquatiques (toutes cibles confondues)	15 000 €	15 000 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Frais de transport animation	12 000 €	12 000 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Journée Mondiale des Zones Humides	10 000 €	10 000 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Semaine Pour l'Eau	40 000 €	40 000 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Journée Internationale des Mangroves	10 000 €	10 000 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Fête des mers	1 000 €	1 000 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Journée Mondiale des Océans	2 000 €	2 000 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Participations d'ODE auprès des partenaires institutionnels, privés, associatifs	5 000 €	5 000 €	100%	convention
	Fête de la Science	5 000 €	5 000 €	100%	convention
	Fabrication et acquisition d'outils pédagogiques ODE	50 000 €	50 000 €	100%	Marché à venir
	Commandes et achats d'objets de sensibilisation ODE	25 000 €	25 000 €	100%	Marché à venir
	Formation sur la préservation des milieux aquatiques (RESEAU)	6 000 €	6 000 €	100%	subventions
	Fonctionnement du RESEAU	10 000 €	10 000 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Formation sur la préservation des milieux aquatiques (AUTRE)	5 000 €	5 000 €	100%	subventions
	Soutien technique fourniture petit matériel	5 000 €	5 000 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Refonte des sites internet ODE + Observatoire eau	50 000 €	50 000 €	100%	Marché à venir
	Vêtements de travail	10 000 €	10 000 €	100%	Marché à venir
	Licence et maintenance ArcGis Desktop	694 €	694 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Licence et maintenance GEO	1 316 €	1 316 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Hébergement serveur dédié GEO	4 258 €	4 258 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Certificat et nom de domaine	499 €	499 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Hébergement serveur mutualisé	570 €	570 €	100%	Diverses commandes sur devis
	Maintenance du site	2 463 €	2 463 €	100%	Diverses commandes sur devis
		282 800 €	282 800 €	100%	
		282 800 €	282 800 €	100%	

Programme de communication institutionnelle

Programmation 2023 – Budget primitif

ACTIONS	FINANCEMENT			AFFECTATION 2023			Mode de contractualisation
	Intitulé action	Montant total projet	Part ODE	Subventions (intégrées au budget)	Contreparties (hors budget)	Montant à engager	
Caribsan phase 1 - avenant 1		721 300 €	721 300 €	interreg		721 300 €	100%
Quebec		10 000 €	10 000 €			10 000 €	100,00%
		731 300 €	731 300 €	621 300 €	0 €	731 300 €	731 300 €
				85%	0%		
				100%			

Bloc programme	PROGRAMME		FINANCEMENT		IMPUTATION BP2023	
	Montant total projets	Part ODE	Subventions	contreparties	Montant à engager	crédits de paiement
Réseaux & Etudes connaissance	2 309 454 €	1 697 804 €	1 057 524 €	611 650 €	1 589 804 €	800 402 €
APB & appui territoires	700 770 €	666 920 €	327 635 €	33 850 €	406 920 €	202 874 €
Interventions	24 039 551 €	8 791 019 €	0 €	15 248 532 €	4 520 439 €	2 370 220 €
IDS	282 800 €	282 800 €	0 €	0 €	282 800 €	282 800 €
COM	347 000 €	347 000 €	0 €	0 €	347 000 €	309 500 €
Coopération	731 300 €	731 300 €	621 300 €	0 €	731 300 €	731 300 €
	28 410 875 €	12 516 843 €	2 006 458 €	15 894 032 €	7 878 263 €	4 697 095 €



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 FEVRIER 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 31/01/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 06-02-2023/004

Date de publication :

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION DU SYSTEME DE GESTION DES EAUX DE BAIGNADE – ANNEE 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Arnaud RENE-CORAIL, Alain DUTON, Vincent PFISTER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Éric BELLEMARE, Joseph BLEZES, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH ; Christian PALIN Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : Lydia BEAULIEU, David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 08 novembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité, consulté par voie dématérialisée le 13 janvier 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de **4 370,00 €** à la **Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique** pour la réalisation de l'opération suivante :

Certification du système de gestion des eaux de baignade – Année 2022

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 2.B « Améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 657382 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme



Fait à Fort-de-France, le
Le Président

30 MAI 2023

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 FEVRIER 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 31/01/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 06-02-2023/005

Date de publication :

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA VILLE DE SAINTE LUCE DANS LE CADRE DE LA REVISION DES PROFILS DE QUATRE ZONES DE BAINNADE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTE, Arnaud RENE-CORAIL, Alain DUTON, Vincent PFISTER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Éric BELLEMARE, Joseph BLEZES, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH ; Christian PALIN Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : Lydia BEAULIEU, David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 08 novembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité, consulté par voie dématérialisée le 13 janvier 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de **6 919,00 €** à la **Ville de Sainte Luce** pour la réalisation de l'opération suivante :

Révision des profils de quatre zones de baignade

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 2.B « améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** nature **657348** du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le
Le Président

30 MAI 2023



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 FEVRIER 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 31/01/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 06-02-2023/006

Date de publication :

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE BEEPWAY.COM DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Arnaud RENE-CORAIL, Alain DUTON, Vincent PFISTER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Éric BELLEMARE, Joseph BLEZES, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH ; Christian PALIN Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : Lydia BEAULIEU, David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 25 novembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité, consulté par voie dématérialisée le 13 janvier 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de **3 245,00 €** à la **Société BEEPWAY.COM** pour la réalisation de l'opération suivante :

Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie

- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 3.C « Economiser l'eau et mobiliser les ressources alternatives (hors AEP) » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20422 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**
Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 FEVRIER 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 31/01/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 06-02-2023/007

Date de publication :

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DES RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE DES EAUX USEES – PERIODE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Arnaud RENE-CORAIL, Alain DUTON, Vincent PFISTER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Éric BELLEMARE, Joseph BLEZES, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH ; Christian PALIN Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : Lydia BEAULIEU, David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 15 septembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité, consulté par voie dématérialisée le 13 janvier 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ L'attribution d'une subvention d'un montant de **204 000,00 €** à la **Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique** pour la réalisation de l'opération suivante :

Réhabilitation des réseaux publics de collecte des eaux usées – Période 2021

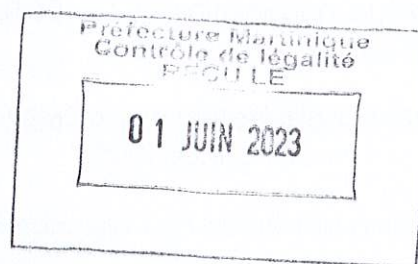
- ✓ De rattacher cette subvention à la fiche action 4.B « Mettre en place une gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectif et améliorer la performance de la collecte » du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2022-2027.
- ✓ D'arrêter le taux de participation à hauteur de 40 % du montant de l'opération.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204122 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023
Le Président



Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 FEVRIER 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 31/01/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 06-02-2023/008

Date de publication :

Objet : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'ODYSSI RELATIF AUX TRAVAUX DU PLAN D'URGENCE EN EAU POTABLE SUR LA TERRITOIRE DE LA CACEM

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Arnaud RENE-CORAIL, Alain DUTON, Vincent PFISTER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Éric BELLEMARE, Joseph BLEZES, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH ; Christian PALIN Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Luc JOUYE DE GRAND'MAISON, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : Lydia BEAULIEU, David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
 - **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
 - **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
 - **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027
-
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 23 novembre 2022,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité, consulté par voie dématérialisée le 13 janvier 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ De modifier le plan de financement, en annexe, suite à l'avis favorable du Comité des Financeurs du Plan Eau Dom.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

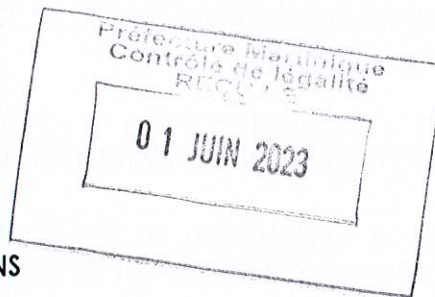
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023
Le Président



Lucien SALIBER

Travaux en eau potable au titre du plan d'urgence eau																	
Communes concernées	Descriptif de l'opération	Montant prévisionnel INITIAL	Montant prévisionnel MIS A JOUR	Nouvelle sélection plan d'urgence	Opérations restant à financer	OFB	%	Préfet	%	ODE	%	FEDER	%	CTM	%	AutoFin	%
Case Pilote	Projet 1 : Mise en exploitation des forages de Fond Lahaye et interconnexion Case-Pilote	1 700 000 €	3 450 000 €	3 450 000 €		1 035 000 €	30 %	672 750 €	20 %	735 000 €	21 %	0 €	0 %	734 250 €	21 %	273 000 €	8 %
Fort de France	Projet 3 : Interconnexion du quartier Sainte Catherine	260 000 €	260 000 €	260 000 €		78 000 €	30 %	48 750 €	19 %	78 000 €	30 %	0 €	0 %	0 €	0 %	55 250 €	21 %
Fort de France	Projet 5 : Optimisation du fonctionnement de la bache de l'UPEP de Didier	50 000 €	50 000 €	50 000 €		15 000 €	30 %	9 750 €	20 %	15 000 €	30 %	0 €	0 %	0 €	0 %	10 250 €	21 %
Schoelcher	Projet 7 : Réhabilitation du pompage de Saint-Joseph, de la bache, du réservoir et de la remise en service de la cana DN 400 entre saint-Joseph et Ravine Touza à Schoelcher	600 000 €	900 000 €	900 000 €		270 000 €	30 %	0 €	0 %	270 000 €	30 %	0 €	0 %	150 000 €	17 %	210 000 €	23 %
Schoelcher	Projet 8 : Travaux de pose de canalisation, d'appareils de régulation et de régulation ..etc nécessaires à l'amélioration de l'exploitation du réseau d'eau potable à Schoelcher	550 000 €	790 000 €	790 000 €		237 000 €	30 %	126 750 €	16 %	237 000 €	30 %	0 €	0 %	0 €	0 %	189 250 €	24 %
Fort de France, Lamentin, Saint Joseph	Amélioration de la recherche de fuite : mise en place de compteurs de sectorisation	1 600 000 €	2 600 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	390 000 €	30 %	375 000 €	29 %	0 €	0 €	0 €	0 %	505 000 €	19 %	30 000 €	2 %
Fort de France, Lamentin, Saint Joseph	Mise en place de vannes motorisées sur les conduites d'adduction et de distribution des réservoirs	300 000 €	300 000 €	300 000 €		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 %	300 000 €		0 €	0 %
Tout CACEM	Maîtrise d'œuvre et autres Etudes techniques (BRGM, Topographie, Géotechnique...)	540 000 €	540 000 €	540 000 €		270 000 €	50 %									270 000 €	50 %
Le Lamentin	CPLY Alimentation en potable Jambette																
Saint-Joseph	CPLY Total Opération Cœur Bouilli : 1) Mise en service Forage Cœur Bouilli 2) Raccordement des forages de Cœur Bouilli à l'UPEP de Durand																
Le Lamentin	CPLY Mise en place du surpresseur de Belème au Lamentin																
Schoelcher	Projet 2 : Mise en exploitation des forages Case-Navire	1 000 000 €	2 600 000 €	opération sortie du plan d'urgence	2 600 000 €												
Fort de France	Projet 4 : Mise en exploitation de forage de Balata (Absalon)	200 000 €	200 000 €	opération sortie du plan d'urgence	200 000 €												
Fort de France	Projet 6 : Mise en place de vannes motorisées sur le secteur de Didier	100 000 €	100 000 €	opération sortie du plan d'urgence	100 000 €												
Fort de France	Mise en place de prélocalisateurs acoustiques, recherche de fuite et travaux de réparation de fuites sur le centre-ville	690 000 €	690 000 €	opération sortie du plan d'urgence	690 000 €												
	TOTAL Plan urgence	7 590 000 €	12 480 000 €	7 590 000 €	4 890 000 €	2 295 000 €	30 %	1 233 000 €	16 %	1 335 000 €	18 %	0 €	0 %	1 689 250 €	22 %	1 037 750 €	14 %



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 FEVRIER 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 30 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 3

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 06-02-2023/009

Date de publication :

Objet : AGRÉMENT DES PROFESSIONNELS DU DFAP (1^{ER} TRIMESTRE 2023)

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Arnaud RENE-CORAIL, Alain DUTON, Vincent PFISTER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Éric BELLEMARE, Joseph BLEZES, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH ; Christian PALIN Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : Lydia BEAULIEU, David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,

- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,

- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027 et comportant les deux dispositions suivantes :

- Disposition II-A-17 : Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectifs (sur les zones à enjeu sanitaire et environnemental)
- Disposition II-A-18 : Informer et sensibiliser les propriétaires et futurs propriétaires détenteurs de systèmes d'assainissement non collectif.

- **VU** les délibérations n° CA 18-12-2020/126 à CA18-12-2020/126-4 du 18 décembre 2020 adoptant le DFAP,

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 du 20 décembre 2022 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,

- **VU** la consultation par voie dématérialisée du Comité Technique DFAP-Pro en date du 13 septembre 2022,

Considérant les demandes des entreprises à adhérer au dispositif DFAP et la nécessité d'élargir le réseau d'entreprises agréées DFAP-PRO,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder l'agrément DFAP PRO à 3 entreprises, telles que présentées dans le tableau ci-annexé pour une durée de 12 mois renouvelable à compter du 06 février 2023 ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**



Le Président,

Lucien SALIBER

Annexe : Demandes d'adhésion des professionnels

Professionnels		AVIS Comité Technique
1-AKRO - BAT Le Carbet		Avis favorable
2-J BTP MULTI-SERVICES Ducos		Avis favorable
3- TEMP'EAU Le Robert		Avis favorable

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 FEVRIER 2023

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 31 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 06-02-2023/010

Date de publication :

Objet : DESIGNATION DU DELEGUE ELU AUPRES DU CNAS

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER, Olivier MARIE-REINE (mandataire : Lucien SALIBER), Daniel MARIE-SAINTÉ, Arnaud RENE-CORAIL, Alain DUTON, Vincent PFISTER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Éric BELLEMARE, Joseph BLEZES, Jean-Maurice MONTEZUME, Yasmina ELISABETH ; Christian PALIN Jean-Michel MAURIN (mandataire : Christophe GROS)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alex PAVIOT, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS : Lydia BEAULIEU, David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,

- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,

- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et plus précisément son article 9,

- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 88-1,

- **VU** la délibération n° CA 13-11-2018/284 relative à l'adhésion de l'ODE au Comité national d'actions sociales (CNAS)

- **VU** Code général de la fonction publique,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Considérant la candidature de Mr Christian PALIN,

Considérant qu'il n'y a pas eu d'autre candidat,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De désigner Monsieur Christian PALIN en qualité de délégué élu au CNAS. Mr Christian PALIN devra en cette qualité, notamment participer à l'assemblée territoriale annuelle du CNAS.
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**

Le Président,



Lucien SALIBER